



VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

Contrat

N° Q-1474764 - 0797326

RÉFÉRENCE A RAPPELER POUR TOUTE COMMANDE

Ci-après désigné « **Le client** »

CHAVIGNY LUDOVIC

LIEU DIT LE HOURESTE
32360 JEGUN

Représenté par : . **CHAVIGNY**

Tél : +33662397000
Email : lc.chavigny@orange.fr
SIRET : 41363045000059

Ci-après désigné « **La société** »

BUREAU VERITAS EXPLOITATION

12 RUE MICHEL LABROUSSE
31100 TOULOUSE

Centre Budgetaire : 0797326

Représenté par : **Luc SAVERINO**

Commercial sédentaire
Tél : 0499523282
Email : serviceclient.sudouest@bureauveritas.com

Cette proposition commerciale est valable 3 mois à partir de sa date d'émission, le **2 mai 2023**.
Elle constitue la dernière proposition négociée entre les parties dans toutes ses dispositions.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Le Client confie à Bureau Veritas Exploitation, qui accepte, les prestations désignées ci-après aux présentes conditions particulières et ce conformément aux conditions générales jointes :

- Conditions Générales de services Bureau Veritas Exploitation Zone France (CGSF-BVE)

1. TARIF

Montant global des prestations la première année (HT) :

Montant global TTC de la première année : 648,00 €

Devise: Euro (€)
TVA : 20%

540,00 €

2. PÉRIMÈTRE DES PRESTATIONS

Lieu d'exécution : LIEU DIT LE HOURESTE , JEGUN 32360

3. RECAPITULATIF DES PRESTATIONS PROPOSÉES

Libellé(s)	Document(s) de référence	Date(s) ou période(s)	Périodicité	Quantité	Prix unitaire HT
Première vérification périodique des installations électriques	FMBVE_ELO1 §4.3 (v11/2021)	2023	Ponctuelle	1 (Visite)	500,00 €
Vérification périodique des installations électriques	FMBVE_ELO1 §4.2 (v11/2021)	2024 2025 2026	Annuelle	3 (Visite)	375,00 €
<i>Complément Rapport quadriennal</i>		2027	Quadriennale	1 (Visite)	112,50 €
Prestation de Gestion Administrative		2023 2024 2025 2026	Annuelle	4 (Nombre)	40,00 €

4. POUR COMMANDER

Si vous souhaitez commander, nous vous invitons à signer ce document électroniquement. Si vous avez un bon de commande, vous pouvez nous le faire parvenir par email à l'adresse : serviceclient.sudouest@bureauveritas.com en indiquant la référence Q-1474764. La signature de ce document vaut acceptation du présent Contrat N° Q-1474764 libellé Vérification périodique des installations électriques de l'établissement, des Conditions Générales et des fiches descriptives des prestations qui sont disponibles en ligne et dont le lien est indiqué en annexe.

Montant global des prestations la première année – 2023 (TTC) : 648,00 €

Détail des prestations dans le chapitre « récapitulatif des prestations proposées »

Bureau Veritas Exploitation

12 RUE MICHEL LABROUSSE
31100 TOULOUSE

Représenté par : **Luc SAVERINO**

Email: serviceclient.sudouest@bureauveritas.com

CHAVIGNY LUDOVIC

LIEU DIT LE HORESTE
32360 JEGUN

Représenté par : **CHAVIGNY**

Tél : +33662397000

Email: lc.chavigny@orange.fr

SIRET : 41363045000059

Le : 02/05/2023

Signature :





5. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est conclu à compter de son acceptation par le client pour une durée ferme de 4 an(s) et sera renouvelé par tacite reconduction, à chaque échéance pour une durée égale, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant l'échéance du contrat.

MODALITÉS SPÉCIFIQUES COVID 19

Dans le cas où les Services ne peuvent être exécutés par la Société du fait des conséquences imprévues de la COVID 19 et/ou des mesures gouvernementales prises dans ce contexte, les Parties conviennent que les obligations liées à l'exécution des Accords seront suspendues à la demande de la Partie la plus diligente par tous moyens écrits. Les Parties se concerteront afin d'établir un plan de continuité pendant cette période.

6. CONTENU DES PRESTATIONS

Libellé(s)	Caractéristique(s)	Précision(s)
Première vérification périodique des installations électriques	<ul style="list-style-type: none"> Nature d'établissement : Exter. & Chantiers Catégorie d'établissement : ERP 1er groupe (Cat 1 à 4) Installation électrique : Basse Tension à puissance limitée (P< 36 kVA) 	Il y a plusieurs bâtiments : <ul style="list-style-type: none"> - 1 Maternité 70m² - 1 Salon toilettagage 60m² - 1 Chaix d'environ 300m² - 1 Grange d'environ 200m² - 1 Ancienne bergerie dans laquelle nous sommes en train de faire des travaux d'environ 250m²
Détail		
Vérification périodique des installations électriques	<ul style="list-style-type: none"> Nature d'établissement : Exter. & Chantiers Catégorie d'établissement : ERP 1er groupe (Cat 1 à 4) Installation électrique : Basse Tension à puissance limitée (P< 36 kVA) 	Il y a plusieurs bâtiments : <ul style="list-style-type: none"> - 1 Maternité 70m² - 1 Salon toilettagage 60m² - 1 Chaix d'environ 300m² - 1 Grange d'environ 200m² - 1 Ancienne bergerie dans laquelle nous sommes en train de faire des travaux d'environ 250m²
Détail		

7. RÉALISATION DES PRESTATIONS

Les prestations se déroulent suivant les étapes suivantes :

- **COMMANDE**

Validation du contrat ou de la commande
Facturation à la commande le cas échéant

- **GESTION DES INTERVENTIONS**

Création des affaires et des interventions à réaliser
Planification de la ou des dates de d'intervention

- **INTERVENTIONS**

Interventions sur site (examen visuel, mesures et essais, rédaction du rapport)
Facturation totale ou du reliquat

- **RAPPORTS**

En fonction des missions, mise à disposition du ou des rapports de vérification, certificats, compte-rendus, bilans

8. REMISE DES LIVRABLES



Les rapports d'intervention sont mis à disposition du client, sur le site dénommé « BV Link », sous forme de fichier « pdf ». L'ensemble des rapports émis, objet du présent contrat, sont conservés sur son espace « BV Link EXPRESS » pendant la durée du contrat et les 12 mois qui suivent où ils sont accessibles 7 jours sur 7 et 24h00 sur 24h00. Si le client possède déjà un accès au site BV Link, les nouveaux rapports seront mis à disposition sur son espace existant. Le service de mise à disposition et d'archivage des rapports sur le site BV Link EXPRESS (50 € HT/an) est offert dans le cadre du présent contrat.



9. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CLIENT

Selon les prestations à réaliser, des dispositions préalables peuvent être demandées au Client. Nous vous remercions d'en prendre connaissance dans les fiches descriptives des prestations et nos conditions générales jointes en annexes.

10. SÉCURITÉ ET PLAN DE PRÉVENTION

Conformément au code du travail (article R4511-5), il appartient au chef de l'entreprise accueillante -dite utilisatrice- d'assurer la coordination générale en matière de prévention. A ce titre, le Client doit prendre toutes les précautions pour assurer la sécurité des intervenants de Bureau Veritas Exploitation en mettant en oeuvre l'ensemble des dispositions à prendre, détaillé au paragraphe 3 des conditions générales de services et complété, le cas échéant, pour chaque prestation dans la fiche descriptive jointe en annexe.



11. MODALITÉS DE PAIEMENT ET FACTURATION

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures de Bureau Veritas Exploitation sont présentées à l'issue de la prestation. Elles sont payables à 15 jours, date de facture.

Les factures sont payables :

- de préférence par prélèvement automatique
- ou par virement bancaire

Si vous optez pour le prélèvement automatique, merci de compléter, dater et signer le mandat de prélèvement SEPA joint à la présente offre et de l'accompagner d'un RIB.

Les honoraires sont assujettis à la TVA en vigueur.

Les prix seront revus à chaque échéance de facturation.

Le calcul de revalorisation des prix suivra à minima, l'indice ING comme indiqué ci-dessous :

$$P = P_0 \times I / I_0$$

P = Prix actualisé à échéance de facturation

I = Indice ING - dernière valeur connue à date de facturation

P₀ = prix de base à la date du contrat

I₀ = Dernier Indice ING connu à la date d'émission de l'offre

Valeur de l'indice ING : 131,2

Les prix sont calculés pour des interventions entre 8 h 00 et 18 h 00 du lundi au vendredi hors jours fériés. En dehors de cette plage la Société se réserve le droit d'appliquer respectivement une majoration de 50% les nuits ou samedis et de 100%, les dimanches ou jours fériés. Ces majorations sont cumulatives. Les temps et frais de déplacement sont compris dans les prix dans un rayon de 50 km autour de l'agence concernée. Au-delà ou sur des sites difficiles d'accès (îles, refuges de montagne,...), les temps et frais de déplacements et d'hébergements pourront être facturés en sus sur la base de tarifs établis d'un commun accord ou sur la base des dépenses réelles engagées. Toute annulation de la prestation moins de 48h avant la date planifiée à la demande ou du fait du client fera l'objet d'une facturation forfaitaire d'une demi-journée. Dans le cas d'une annulation ou report 24 heures avant la date d'inspection, la facturation forfaitaire est portée à une journée. Les frais spécifiques déjà engagés tels que consommables périssables, locations moyens techniques,...) s'ajoutent à ces facturations forfaitaires. Toute intervention supplémentaire, à la demande ou du fait du Client, fera l'objet d'une facturation sur la base d'une facturation forfaitaire par demi-journée (complément de vérification lorsque la totalité ou une partie des installations ne peut être vérifiée par exemple : locaux ou installations inaccessibles, formation sécurité, plan de prévention ...) et des frais spécifiques déjà engagés (consommables périssables, locations moyens techniques, analyses ,...). La demande d'envoi de livrables au format papier par envoi postal fera l'objet d'une facturation de 50€HT par envoi. La nature et la consistance des prestations sont définies dans les documents de référence joints en annexes. Tout ce qui n'est pas traité dans le présent contrat pourra faire l'objet d'un avenant.

Le minimum de facturation des prestations sera de : 200€ HT

FACTURATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Vacation supplémentaire 1 Journée : 900 € HT
- Vacation supplémentaire 1/2 Journée : 450 € HT



Mandat DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Bureau Veritas Exploitation à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Bureau Veritas Exploitation.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

*Veillez compléter les champs marqués **

Votre Nom	* CHAVIGNY	1
	Nom / Prénoms du débiteur		
Votre adresse	* LUDOVIC	2
	Numéro et nom de la rue		
	* 32360	* JEGUN	3
	Code Postal	Ville	
	* FRANCE	4
	Pays		
Les coordonnées de votre compte	* FR76 1130 6000 6248 1010 9214 617	5
	Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)		
	* AGRIFRPP813	6
	Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)		
Nom du créancier	* Bureau Veritas Exploitation	7
	Nom du créancier		
	* FR38ZZZ822B43	8
	Identifiant du créancier		
	* Le Triangle de l'Arche 8 cours du triangle - CS 20098	9
	Numéro et nom de la rue		
	* 92800	Puteaux	10
	Code Postal	Ville	
	* FR	11
	Pays		
Type de paiement	* Paiement récurrent / répétitif <input checked="" type="checkbox"/>	12
Signé à	* JEGUN	2 mai 2023	13
	Lieu	Date : JJ/MM/AAAA	

Signature(s)

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.

Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes, tels que prévus par la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

MANDAT A RETOURNER PAR EMAIL A L'ADRESSE : serviceclient.sudouest@bureauveritas.com
ACCOMPAGNE D'UN RIB



12. ANNEXES

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS REALISÉES SOUS ACCREDITATION

Lorsque la prestation confiée est réalisée sous couvert d'accréditation, les dispositions suivantes sont à prendre en considération :

- L'engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont divulguées conformément aux exigences d'un texte légal ou réglementaire émis par un organisme d'accréditation ;
- Le Client ne peut faire référence à l'accréditation que par le biais de la reproduction intégrale des rapports émis par Bureau Veritas
- La procédure de traitement des réclamations et appels concernant les prestations accréditées sera mise à disposition de toutes personnes intéressées sur demande écrite.
- Le Client s'engage à autoriser les représentants de l'organisme d'accréditation d'assister – sur demande – aux prestations réalisées sur les sites concernés par les services.

FICHES DECRIVANT LES PRESTATIONS ET CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Les documents ci-dessous sont disponibles en ligne. Pour y accéder, suivez les liens ci-dessous et téléchargez le document avant signature électronique.

[FMBVE_ELO1_§4.3 \(v11/2021\)](#)

[FMBVE_ELO1_§4.2 \(v11/2021\)](#)

[CGSF-BVE v10-2020](#)